

*Vous essayez de vivre
le moment présent*



**TOUT
EN PLANIFIANT VOTRE RETRAITE?**

SI VOUS FAITES PARTIE DE LA « GÉNÉRATION SANDWICH », LE PLAN D'ASSURANCE-RETRAITE POURRAIT VOUS ÊTRE UTILE

Comme beaucoup de personnes qui en sont à l'étape de l'accumulation d'un patrimoine (qui ont habituellement entre 40 et 55 ans), vous essayez peut-être de vivre pleinement le moment présent tout en planifiant votre retraite.

Q u'est-ce que cela signifie? Il se peut que vous ayez à payer les études de vos enfants ou à aider vos parents à déménager dans une résidence pour personnes âgées... ou que vous ayez acheté un chalet. En même temps, vous avez commencé à penser à l'avenir et vous essayez d'épargner en prévision de votre retraite. Vous êtes coincé entre deux feux. C'est pour cette raison que votre génération est appelée la génération sandwich.

Heureusement, il existe une solution. Conçu pour aider des gens comme vous à accumuler un patrimoine, le Plan d'assurance-retraite :

- Vous procure une couverture d'assurance vie
- Crée une valeur de rachat qui croît à l'abri de l'impôt
- Peut servir à garantir un prêt
- Permet d'emprunter en franchise d'impôt
- Utilise le produit de l'assurance vie pour rembourser le prêt à votre décès

Quelle est la clientèle ciblée? Je vous présente Robert et Sophie

Ils ont respectivement 46 ans et 44 ans. Mariés depuis 17 ans, ils sont les parents de deux adolescents.

Robert et Sophie travaillent tous deux à temps plein. Robert est ingénieur

et Sophie, infirmière. Chaque année, ils versent le maximum dans leur REER et leur régime de retraite. Ils ont une assurance temporaire, mais ils craignent qu'elle soit insuffisante. Ils sont préoccupés, car ils savent que le coût de l'assurance augmente avec le temps... et ils craignent de ne pouvoir augmenter leur couverture si leur santé se détériorait.

Leurs enfants, Justin et Michèle, qui sont tous deux à l'école secondaire, veulent entreprendre ultérieurement des études universitaires. Conscients que leurs enfants quitteront bientôt le nid familial, Robert et Sophie veulent commencer dès maintenant, c'est-à-dire durant leurs années actives, à se constituer un revenu de retraite.

Ils ont placé des fonds dans divers produits de placement et espèrent aider Justin et Michèle à payer les frais élevés liés aux études universitaires. Comme ils estiment qu'il ne leur reste pas beaucoup d'années à travailler, ils essaient d'équilibrer leurs placements en conciliant leur tolérance au risque avec leur besoin de rendement élevé, mais ils constatent qu'ils auront peut-être besoin d'un rendement encore plus élevé pour atteindre leurs objectifs, ce qui pourrait signifier des placements plus risqués que ceux avec lesquels ils sont à l'aise.

Leur stratégie actuelle est risquée, car comme l'a récemment démontré

l'économie, le marché peut être volatil.

Une autre chose que Robert et Sophie ne réalisent pas, c'est que la réussite de leur plan dépend du taux de rendement de leurs placements, de ce que ceux-ci vont rapporter, *ainsi que* du fait que tout gain est imposable. Impossible d'y échapper : plus le rendement sera élevé, plus ils devront payer d'impôt.

C'est donc le rendement « après impôt » qui détermine la somme dont vous disposerez à votre retraite.

Les choix qui s'offrent à Robert et Sophie

Robert et Sophie veulent s'assurer d'avoir un plan qui leur permettra d'atteindre leurs objectifs de retraite. Ils ont deux options :

1. Conserver leur plan actuel et payer l'impôt sur le revenu de leur épargne.
2. Investir leurs fonds selon la stratégie de planification financière Plan d'assurance-retraite.

Le Plan d'assurance-retraite est conçu pour couvrir, dans un premier temps, les besoins en matière d'assurance vie de Robert et Sophie, et pour leur procurer plus tard un revenu de retraite adéquat.

Voyons ce qu'il advient de l'avoir de Robert et Sophie selon l'option choisie.

Quelques calculs

Robert et Sophie prévoient mettre de côté 15 000 \$ par année pendant 15 ans. Lorsque Sophie atteindra l'âge de 65 ans, ils commenceront à retirer des fonds chaque année afin d'accroître leur revenu de retraite.

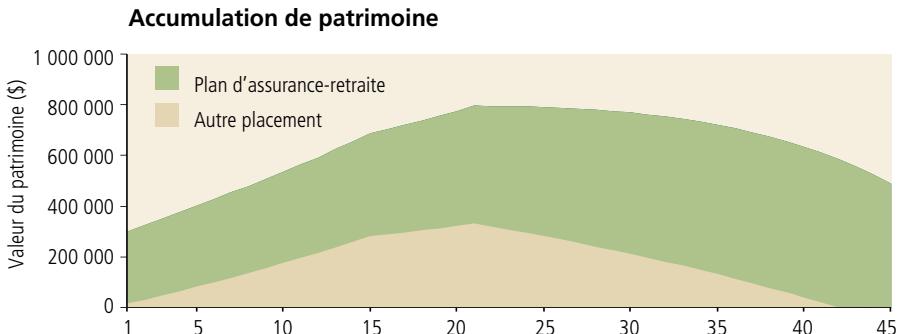
Avec le Plan d'assurance-retraite, Robert et Sophie investissent les mêmes sommes et disposent donc du même montant pour augmenter leur revenu à la retraite. De plus, cette stratégie leur permet d'accroître la valeur de leur patrimoine.

Il est facile de comprendre pourquoi cette stratégie est une solution très attrayante pour Robert et Sophie. Ils gagnent sur tous les tableaux – ils ont l'assurance vie dont ils ont besoin et disposent d'un moyen fiscalement avantageux d'épargner en vue de leur retraite.

Qu'est-ce que le Plan d'assurance-retraite?

Avec le Plan d'assurance-retraite, Robert et Sophie souscrivent un contrat d'assurance vie exonéré et y constituent des valeurs de rachat en y affectant des montants supérieurs à ceux qui sont nécessaires pour couvrir les frais du contrat. À leur retraite, ils se servent du contrat comme garantie pour obtenir une marge de crédit de leur banque¹. Robert et Sophie peuvent prélever sur leur marge de crédit des sommes qu'ils reçoivent en franchise d'impôt afin d'arrondir leur revenu de retraite.

Le Plan d'assurance-retraite offre un avantage important : s'il est effectué dans les règles, la banque n'exigera aucun remboursement du prêt, intérêts compris, du vivant de Robert et de Sophie. À leur décès, la succession utilisera le produit du contrat d'assurance vie pour rembourser la marge de crédit.



Ce projet informatisé repose sur des hypothèses qui ne sont pas garanties. Par conséquent, un changement dans ces hypothèses aura une incidence sur les avantages qu'offre le Plan d'assurance-retraite. Le taux de l'assurance vie entière repose sur une couverture conjointe dernier décès pour un homme et une femme non fumeurs âgés respectivement de 46 et de 44 ans.

Voici un résumé des hypothèses et des données utilisées :

	Plan d'assurance-retraite	Placement imposable
Dépôt annuel (pendant 15 ans)	15 000 \$	15 000 \$
Retrait annuel après impôt (débutant après le 65 ^e anniversaire de naissance de Sophie)	20 440 \$	20 440 \$
Taux du projet informatisé/Taux de rendement du placement	Taux actuel moins 1 %	5 %
Taux d'imposition marginal	45 %	45 %
Taux du prêt bancaire	6 %	s.o.
Capital-décès à la fin de l'espérance de vie	1 590 345 \$	0 \$
Solde du prêt à l'âge correspondant à l'espérance de vie	1 100 991 \$	0 \$
VALEUR NETTE DU PATRIMOINE	489 354 \$	0 \$

Toute somme résiduelle sera versée aux bénéficiaires.

Cela semble simple, n'est-ce pas? En optant pour le Plan d'assurance-retraite, vous avez l'assurance vie permanente dont vous avez besoin maintenant et avez accès à des sommes en franchise d'impôt durant vos années de retraite.

Le Plan d'assurance-retraite constitue-t-il une bonne solution pour vous?

Le Plan d'assurance-retraite ne convient pas à tous. Il pourrait constituer une bonne solution pour vous si :

- Vous vivez au Canada et payez des impôts

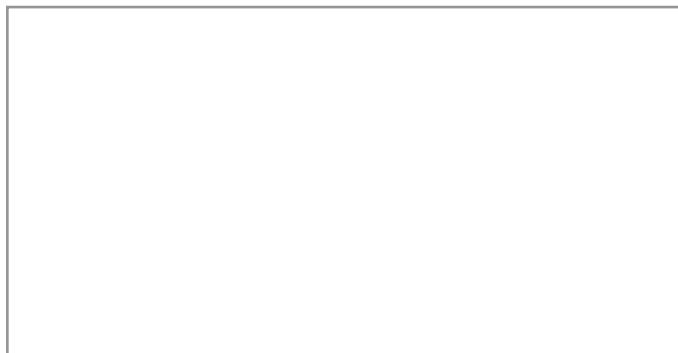
- Vous êtes en bonne santé
- Vous avez entre 30 ans et 55 ans
- Vous pouvez verser le maximum dans votre REER et vos régimes de retraite et disposez encore de sommes que vous pouvez placer
- Vous êtes favorable aux stratégies de planification à long terme
- Vous ne craignez pas de vous endetter

Consultez votre conseiller

Si vous êtes prêt à planifier en vue de la retraite, mais désirez aussi profiter du moment présent, voyez comment vous pourriez profiter du Plan d'assurance-retraite. Demandez à votre conseiller de vous donner des précisions à ce sujet. ●

¹ L'obtention d'un prêt est conditionnelle à l'approbation du crédit par l'institution financière. Le fait de détenir un contrat d'assurance ne garantit pas l'approbation du prêt.

Solutions



 **Investissements Manuvie**

| **Pour votre avenir™**

© 2012 Financière Manuvie. Les personnes et les situations évoquées sont fictives et toute ressemblance avec des personnes vivantes ou décédées serait pure coïncidence. Le présent document est proposé à titre indicatif seulement. Il n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique, comptable ou autre et les renseignements qu'il fournit ne doivent pas être considérés comme tels. Nombre des points analysés varient selon la province. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Sauf erreurs ou omissions. La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu au versement de commissions ou de commissions de suivi ainsi qu'au paiement de frais de gestion ou d'autres frais. Veuillez lire le prospectus des fonds avant d'effectuer un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur liquidative varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Les noms Manuvie et Investissements Manuvie, le logo qui les accompagne, le titre d'appel « Pour votre avenir », les quatre cubes et les mots « Solide, Fiable, Sûre, Avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.